

cl

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 29/6/1960

N°/2047 /AI.I4

Monsieur SIBOMANA Jean Marie
Colline GAKO-RWAZA.

Monsieur,



Comme suite à votre lettre du 19 courant, j'ai le regret de vous annoncer qu'il n'y a pas de place disponible au Territoire. Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités.

Pour l'Administrateur de Territoire,

Le secrétaire du Territoire,

NGARAMBE.J.